



mes parents propriétaire sont menacer d'expulsion par la police et leurs voisine

Par **chipie76**, le **01/11/2019** à **01:57**

Bonjour!

Mes parents âgés , malade et propriétaire de leurs maison depuis 35ans ont une jeune voisine qui les espionne derrière ses fenêtre et appel la police à la moindre occasion. Elle veut les faire expulser de leurs maison et la police a également menacer mes parents d'expulsion.

Ont ils le droit de les faire expulser de chez eux?

Par **morobar**, le **01/11/2019** à **08:54**

Bonjour,

[quote]
la police a également menacer mes parents d'expulsion.

[/quote]
Et d'expédier les meubles par la prochaine fusée vers la Lune pendant qu'on y est ??

Par **Lag0**, le **01/11/2019** à **09:16**

[quote]

Mes parents âgés , malade et propriétaire de leurs maison depuis 35ans ont une jeune voisine qui les espionne derrière ses fenêtre et appel la police à la moindre occasion.

Elle veut les faire expulser de leurs maison et la police a également menacer mes parents d'expulsion.

Ont ils le droit de les faire expulser de chez eux?

[/quote]

Bonjour,

Exposée ainsi, la situation parait farfelue ! On n'expulse pas aussi facilement des propriétaires (déjà que c'est pas simple pour des locataires qui ne paient plus leur loyer) !

Je suppose donc que vous ne dites pas tout...

Par **amajuris**, le **01/11/2019** à **10:15**

bonjour,

comme la police ne se déplace pas sans raison, il serait intéressant de nous en indiquer les raisons.

pour expulser des personnes d'une habitation, il faut une décision de justice.

salutations

Par **chipie76**, le **01/11/2019** à **11:22**

C'est une voisine locataire qui se prétend chez elle et qui se dit être chez elle et dit " si je veux faire la fête avec des amies je le ferais!! "si je veux mettre ma télé à fond, je le ferai!! Par contre dès que mes parents font un peu de bruit, elle appelle la police et veut faire expulser mes parents

Par **jodelariege**, le **01/11/2019** à **12:59**

bonjour

les policiers se sont déplacés combien de fois chez vos parents? pour du bruit?, quel genre de bruit?

la police n'a aucun pouvoir pour faire expulser quelqu'un: il faut une décision d'un tribunal..

ce n'est pas parce que quelqu'un dit "je vais vous faire expulser" que cela va arriver..vos parents payent leur loyer régulièrement?

Par **Lag0**, le **01/11/2019 à 15:32**

Ils sont propriétaires !

Par **jos38**, le **01/11/2019 à 16:21**

bonsoir. cette voisine est locataire. il faut que vous contactiez son propriétaire pour lui signaler son comportement auprès de vos parents. comme dit ci-dessus, ils ne peuvent être expulsés sans décision du tribunal et je me demande pour quel motif la police est intervenue chez eux en les menaçant d'expulsion.

Par **jodelariege**, le **01/11/2019 à 16:21**

autant pour moi!

cela arrive qu'on expulse des propriétaires,? une fois toutes les mensualités d'un crédit payées?

Par **nihilscio**, le **01/11/2019 à 16:53**

Bonjour,

On peut :

- exproprier,
- interner en service de psychiatrie,
- placer en détention pénitentiaire.

Je ne vois rien d'autre et je ne crois pas un mot de cette histoire.

Par **jodelariege**, le **01/11/2019 à 17:08**

ou on a à faire à une fille impressionnable et impressionnée par les gesticulations d'une locataire à grandevoix..

Par **chipie76**, le **01/11/2019** à **21:30**

J'étais chez mes parents quand elle a fait venir les flics, mes parents au dire de la police, madame ne supporte pas le bruit du scooter de mon frère à 11h.

Ne supporte pas la cabane de jardin que mes parents ont dans leur jardin. ne supporte pas le petit bricolage dès 10h. quand j'ai voulu discuter avec cette femme, elle m'a dit qu'elle allait me tuer, que j'étais une grosse vache et que ma place était à la HP.

Par **chipie76**, le **01/11/2019** à **21:34**

J'ai contacté plusieurs fois l'agence Century 21 pour leur expliquer le comportement de leur locataire, ils m'ont répondu qu'elle paye son loyer et qu'ils ne voulaient pas risquer de perdre une bonne locataire.

Par **nihilscio**, le **02/11/2019** à **10:06**

Le bailleur, ou son gérant, n'a de responsabilité qu'en ce qui concerne l'usage du logement mais il n'est pas responsable du harcèlement que son locataire peut faire subir à l'entourage. Il n'y a pas de motif qui lui permette, et encore moins qui l'oblige, à donner congé à cette locataire asociale.

Par **BrunoDeprais**, le **02/11/2019** à **16:02**

Bonjour,

Etes vous certain que "la Police a menacé vos parents d'expulsion"?